

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 198

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une crise financière préfabriquée

Le ton est maintenant donné. Il sera peut-être celui de la campagne électorale de l'an prochain. Pas d'augmentation des impôts avertissent libéraux et radicaux, qui brandissent la menace du référendum. Compression des dépenses surenchérissent les démocrates-chrétiens, qui réclament un remplacement partiel des fonctionnaires démissionnaires. Et chacun espérant tirer profit politique et électoral des difficultés financières et fiscales, porte sur l'état des comptes genevois un diagnostic qui crée peu à peu l'atmosphère d'une crise financière. Ainsi vont les conséquences politiques du récent refus par le peuple du crédit de 44 millions destiné à la construction du collège Henry Dunant (DP 196).

Fin de la période faste

Pour rester sérieux, c'est-à-dire lucide, on relèvera tout d'abord que pendant une dizaine d'années environ, Genève a effectivement vécu une période faste de son histoire. Les recettes dont disposait la collectivité paraissaient alors suffire à tous les besoins. On a donc pu bâtir, équiper, développer sans devoir procéder à de douloureux arbitrages entre des intérêts divergents, tout en diminuant graduellement la dette publique.

Déficit de 11 millions

Cette époque est révolue. Les comptes du budget ordinaire pour 1971 sont en déficit de 11 millions. Les besoins ont fini par dépasser les possibilités. L'inflation fait le reste. Il faudra désormais calculer, arbitrer des oppositions et opérer des choix. Après tant d'années d'euphorie, la rudesse de la nouveauté choque et explique que les difficultés actuelles puissent si facilement être présentées comme une crise financière d'enver-

gure. Car seul cet épouvantail est susceptible d'exploitation politique.

On réclame donc l'équilibre du budget des dépenses ordinaires. Image parlante, qui trouve d'autant plus facilement le chemin de l'opinion publique, qu'elle fait coïncider gestion de l'Etat et gestion du ménage. Mais image très trompeuse, dans la mesure où elle n'a qu'un rapport fort lointain avec la théorie et avec la réalité économique moderne.

Une place privilégiée

L'important en effet n'est-il pas bien davantage le rapport entre le service de la dette et les recettes fiscales ? Or sur ce plan Genève occupe avec un pourcentage de 6 % (alors qu'un 10 % apparaît comme un taux normal et supportable) une place privilégiée en Suisse.

En outre la priorité mise sur l'équilibre budgétaire fait oublier qu'il existe des remèdes immédiats, à l'effet rapide, comme l'amélioration de la loi fiscale (Genève n'est-il pas parmi les cantons les moins gourmands en Suisse quant à l'imposition sur la fortune et sur le revenu des sociétés ?) ou le réexamen de la répartition des tâches et des recettes entre le canton et les communes (la Ville de Genève ne vient-elle pas de clore l'exercice 1971 avec un boni de 9 millions de francs ?).

Un dessein politique

Il faut donc voir derrière les déclarations actuelles des partis et des hommes politiques bien plus qu'une préoccupation sérieuse devant les difficultés financières nouvelles. Et le vent de panique que l'on encourage, à la suite des réticences populaires bien naturelles devant la menace d'une augmentation générale des impôts, correspond à un

dessein politique qui, pour demeurer confus, inavouable et quelquefois inconscient, n'en devient pas moins de plus en plus évident. Celui de revenir à la période d'austérité qui régnait à l'époque d'une domination radicale exclusive et qui a valu à Genève un grave retard dans son équipement. Un retard qui n'a pu être partiellement rattrapé qu'au long des dix dernières années seulement.

Seule une politique reposant sur une volonté de poursuivre le développement économique et social du canton, et axée sur des priorités collectives, pourra être opposée aux démagogues qui font déjà porter les économies à venir sur les points politiquement faibles comme la jeunesse. Il y a là pour les partis de gauche l'occasion de reprendre l'offensive et de mettre sur pied un programme commun.

De nouvelles universités ?

Bien qu'il apparaisse possible de répondre jusqu'en 1985 aux besoins sans créer de nouveaux établissements, un certain nombre de projets de nouvelles universités ou facultés s'élaborent actuellement en Suisse :

- Université lucernoise.
- Centre de formation médicale à Saint-Gall au niveau clinique.
- Département des sciences de l'éducation à Aaraü.
- Projets d'université dans les cantons de Soleure, Tessin et Grisons.

Qu'en pense le Conseil suisse de la science (cf. DP 197, et l'analyse du rapport paru à ce sujet) ? Dans l'impossibilité de déterminer si, en l'état actuel, la création de nouvelles universités s'avère opportune et moins coûteuse que l'agrandissement des anciennes, il réserve son opinion. A suivre donc !